



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales
Bureau des concours et des examens professionnels
Bureau de la formation continue et du développement des compétences
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

N° NOR AGRS1622663C

Note de service

SG/SRH/SDDPRS/2016-674

24/08/2016

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2016

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif de 1ère classe relevant du ministère chargé de l'agriculture

Destinataires d'exécution

DRAAF - DRIAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - DREAL - ANSES
 Administration centrale
 Etablissements d'enseignement technique agricole
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole
 MEEM
 Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Un examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif de 1ère classe relevant du ministère chargé de l'agriculture est ouvert au titre de l'année 2016.

Suivi en ce qui concerne l'examen professionnel :
Bureau des concours et des examens professionnels
Suivi par : Monique BOUET / Christine DUVAL
Téléphone : 01 49 55 47 91 / 01 49 55 53 99
Fax : 01 49 55 50 82
Mèl : monique.bouet@agriculture.gouv.fr / christine.duval@agriculture.gouv.fr

Suivi en ce qui concerne la préparation à l'examen professionnel :
Bureau de la formation continue et du développement des compétences
Suivi par : Isabelle HENRY
Téléphone : 01 49 55 58 23
Mèl : isabelle.henry@agriculture.gouv.fr

Calendrier :

Date d'ouverture des pré-inscriptions télématiques : 1er septembre 2016
Date limite des pré-inscriptions télématiques : 29 septembre 2016
Date limite de retour des dossiers : 14 octobre 2016

Textes de référence : Décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat.

Arrêté du 1er février 2008 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif de 1ère classe du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Un examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe est organisé au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, au titre de l'année 2016.

Le nombre de places offertes est fixé à **13**.

I - CALENDRIER

Période d'ouverture des pré-inscriptions télématiques :

du 1^{er} au 29 septembre 2016 sur le site Internet www.concours.agriculture.gouv.fr

Date limite de dépôt des confirmations d'inscription et dossiers de candidature :

14 octobre 2016 dernier délai (le cachet de La Poste faisant foi).

Dates et lieu de l'épreuve unique orale :

à partir du 23 novembre 2016 à PARIS.

Aucune dérogation ne sera accordée aux dates précitées.

II - CONDITIONS D'ACCÈS

En application de l'article 13 du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 visé ci-dessus, peuvent faire acte de candidature les **agents appartenant au corps des adjoints administratifs de 2^{ème} classe du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche, ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois années de services effectifs en qualité d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à la date du début de l'épreuve (23 novembre 2016).**

Cet examen professionnel n'est pas ouvert aux adjoints administratifs d'autres ministères qui se trouvent en position normale d'activité (PNA) dans un service de notre ministère.

Aucune dérogation ne sera accordée aux conditions indiquées ci-dessus.

Les agents des services du MAAF bénéficient d'une **autorisation spéciale d'absence** pour se présenter aux épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel, d'une durée égale à la durée des épreuves augmentée de la durée de trajet. Cette autorisation d'absence est accordée de droit pour un concours ou examen professionnel par an, puis au-delà, à la discrétion du supérieur hiérarchique de l'agent.

III - MODALITES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'arrêté du 1^{er} février 2008 modifié, visé ci-dessus, fixe les modalités de l'examen professionnel qui comporte une épreuve unique orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission consiste en un exposé du candidat d'une durée de cinq minutes sur son expérience professionnelle et les fonctions exercées. Cet exposé s'appuie sur une fiche descriptive fournie par le candidat. Il est suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de quinze minutes.

Le candidat n'ayant pas déposé la fiche descriptive, mentionnée à l'alinéa précédent, **le 14 octobre 2016 au plus tard, le cachet de La Poste faisant foi**, ne peut prendre part à cette épreuve.

L'épreuve est notée de 0 à 20.

Le jury dresse la liste de classement des candidats admis, par ordre de mérite.

IV - PREPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le décret du 15 octobre 2007 (articles 19 à 21) instaure une **dispense de service de 5 jours par an** pour permettre à un agent de **suivre des actions de formation** dans le cadre de la préparation des examens et concours, sans plafonner le nombre de jours à l'échelle de la carrière.

La préparation à l'oral d'admission de cet examen est organisée au niveau régional. **Les agents concernés doivent, en premier lieu, s'adresser au responsable de formation de leur structure.**

Ils peuvent également prendre contact avec :

- la **délégation régionale à la formation continue** dans les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ou les Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF),

- la **délégation à d'administration centrale à la formation continue**, pour les agents de l'administration centrale.

Ces acteurs peuvent solliciter les plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) placées auprès du préfet de Région.

Les sites ci-après permettent d'accéder aux différentes informations :

- le [site Internet](#) de la formation continue du MAAF (stages des délégués à la formation continue du MAAF),

- [le site](#) relatif à l'offre de formation interministérielle (stages des PFRH).

Les frais de mission des agents sont pris en charge par leur structure ou par le BOP 333 pour les agents en DDI.

IMPORTANT : en aucun cas l'inscription à une formation de préparation ne tient lieu d'inscription à l'examen professionnel.

V - DOSSIERS DE CANDIDATURE

La demande de candidature sera établie par **pré-inscription** sur le site Internet : www.concours.agriculture.gouv.fr à partir du **1^{er} septembre 2016** et **jusqu'au 29 septembre 2016**.

Chaque candidat recevra une confirmation d'inscription accompagnée d'un imprimé de situation administrative permettant de justifier de son grade et de son ancienneté.

Tout candidat qui ne recevrait pas ces documents dans les quinze jours suivant sa pré-inscription devra s'en inquiéter auprès du Bureau des concours et des examens professionnels.

La confirmation d'inscription sera impérativement signée par le candidat sous peine de rejet de la candidature.

L'imprimé de situation administrative sera obligatoirement complété et signé par le responsable de la gestion du personnel de proximité dont relève le candidat.

Une fiche descriptive de fonctions sera établie en **5 exemplaires**. Le modèle de fiche est téléchargeable sur le site précité : www.concours.agriculture.gouv.fr.

Au plus tard le 14 octobre 2016 (le cachet de La Poste faisant foi), le candidat adressera l'ensemble de ces documents, deux enveloppes à fenêtre au format 22 x 11 affranchies au tarif

en vigueur 20g et une enveloppe à fenêtre au format A4 affranchie au tarif en vigueur 50g, à l'adresse ci-après :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général/ Service des ressources humaines/SDDPRS
Bureau des concours et des examens professionnels
à l'attention de Monique BOUET / Christine DUVAL
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Tout dossier et fiche descriptive de fonctions parvenus au bureau des concours et des examens professionnels après le 14 octobre 2016 avec un cachet de La Poste comportant une date postérieure ou ne comportant pas de date, ou parvenu incomplet après cette date entraînera le rejet de la candidature.

Pour obtenir tous renseignements relatifs à cet examen, les candidats s'adresseront à :

- Mme Monique BOUET tél : 01.49.55.47.91 mail : monique.bouet@agriculture.gouv.fr

- Mme Christine DUVAL tél : 01.49.55.53.99 mail : christine.duval@agriculture.gouv.fr

VI - CONTRÔLE DE LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

L'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 autorise l'administration à vérifier que les conditions requises pour concourir sont remplies après les épreuves et avant la nomination des lauréats.

Par conséquent, le fait d'être convoqué(e) aux épreuves, voire de figurer sur la liste d'admission, ne confère juridiquement aucun droit à nomination s'il s'avère que ces conditions n'étaient pas réunies.

Les candidats en fonction au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt devront informer leur supérieur hiérarchique de leur participation à cet examen.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par cet examen professionnel.

Aucune dérogation ne sera accordée aux conditions indiquées ci-dessus.

VII - RÈGLEMENT DES SÉLECTIONS

Les candidats sont invités à prendre connaissance du règlement des sélections publié au bulletin officiel du ministère dans la note de service [SG/SRH/SDDPRS/2015-2](#) du 05-01-2015 dont les dispositions sont applicables au présent examen professionnalisé.

L'adjoint au sous-directeur du développement
professionnel et des relations sociales

Grégoire JOURDAN

Liste des délégués régionaux à la formation continue

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF AU 1 ^{ER} MARS 2016	
ALSACE CHAMPAGNE- ARDENNE LORRAINE	<p>M. Pierre-Irénée BRESSOLETTE pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr Assistante : Brigitte LECORNEY</p> <p>Mme Isabelle CARBONNEAUX isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr Assistante : Yolande SIRIANNI</p> <p>M. Sebastien LE ROY sebastien.le-roy@agriculture.gouv.fr Assistante : Annie FORESTAT</p>	<p>Site Strasbourg Tél : 03.69 32 50 67 (66)</p> <p>DRAAF Alsace-Champagne-Ardenne- Lorraine Tél : 03 26 66 20 25 (20 21)</p> <p>Site Metz Tél : 03 55 74 11 08 (11 09)</p>
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU- CHARENTES	<p>Mme Sophie de GRIMAL sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr Assistante : Lydie BAUDIN</p> <p>Mme Véronique DELGOULET veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr Assistante : Betty PACCHIN</p> <p>M. Mickael TRILLAUD mickael.trillaud@agriculture.gouv.fr Assistante : Cécile DURIVault Martine ELLIOTT (DDI)</p>	<p>Site Bordeaux Tél : 05 56 00 43 52 (42 68)</p> <p>DRAAF Aquitaine-Limousin-Poitou- Charentes Tél : 05 55 12 92 73/74</p> <p>Site Poitiers Tél : 05 49 03 11 27 (11 23)</p>
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	<p>Mme Elsa TARRAGO elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr Assistante : Bernadette GOUDERGUES</p> <p>Nathalie DELDEVEZ nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr Assistants : Patrice WEISS et Maryline LENTILLON</p>	<p>DRAAF Auvergne-Rhône- Alpes Tél : 04 73 42 27 92 (76)</p> <p>Site Lyon Tél : 04 78 63 13 08 (13 13)</p>
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	<p>Mme Sylvaine RODRIGUEZ sylvaine.rodriquez@agriculture.gouv.fr Assistants : Françoise PICOT Yveline PASQUIER</p>	<p>DRAAF Bourgogne Franche-Comté Site Besançon Tél : 03 81 47 75 46 Tél : 03 81 47 75 36 Tél : 03 80 39 30 82</p>
BRETAGNE	<p>Mme Carmen GAN carmen.gan@agriculture.gouv.fr Assistants : Aline CAZOUlat Laurence GUICHARD</p>	<p>DRAAF Rennes Tél : 02 99 28 22 04 (22 80)</p>
CENTRE	<p>M. Jean-Michel FRANCOIS jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr Assistante : Muriel MICHAUD</p>	<p>DRAAF Orléans Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 41 96</p>
CORSE	<p>M. Paul MEDURIO paul.medurio@agriculture.gouv.fr Pas d'assistant</p>	<p>DRAAF Ajaccio Tél : 04 95 51 86 74 (44)</p>
GUADELOUPE	<p>Mme Nadia COLOT nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS</p>	<p>DAAF de la Guadeloupe (Basse Terre) Tél : 05 90 99 60 39 (60 17)</p>

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF AU 1 ^{ER} MARS 2016	
GUYANE	<p>Déléguée régionale Formco : Mme Suzie THOMPSON suzie.thompson@agriculture.gouv.fr</p> <p>Déléguée régionale GRAF : Mme Marie Catherine Arbellot de Vacqueur marie-catherine.arbellot-de-vacqueur@educagri.fr</p>	<p>DAAF de la Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77</p> <p>LEGTA de Macouria Tel : 05 94 38 76 26</p>
ILE-DE-FRANCE	<p>Mme Nathalie GARRIGUES Nathalie.garrigues@agriculture.gouv.fr Assistante : Rachel GARCIA</p>	<p>DRIAAF Ile-de-France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78 (17 01)</p>
LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRENEES	<p>Mme Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène ECHEVARRIA Chargée de formation : Christiane PERCHE</p> <p>M. Jacky BRETAGNE jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr Assistante : Corinne ULLDEMOLINS Assistant : Frédéric POUGET</p>	<p>DRAAF Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées Tél : 05 61 10 61 84 (62 03 / 62 18)</p> <p>Site Montpellier Tél : 04 67 10 19 14 (19 12)(19 18)</p>
MARTINIQUE	<p>Mme Julie ALCINDOR julie.alcindor@agriculture.gouv.fr Pas d'assistant</p>	<p>DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97</p>
MAYOTTE	<p>Mme Nadine FONTAINE nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr Assistante (interim) : Josette MUSSARD</p>	<p>DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél. : 02 69 63 81 37</p>
NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE	<p>Mme Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr Assistants préparation concours : Sonia LESAGE</p> <p>Assistants : Zohra M'BAYE Nadine Deuwel</p>	<p>DRAAF Nord-Pas-de-Calais-Picardie Tél : 03 22 33 55 49 (55 36)</p> <p>Site Lille Tél : 03 62 28 40 86 (40 87)</p>
NORMANDIE	<p>Mme Danièle LEVARD daniele.levard@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Hélène COURCELLE Assistante : Isabelle GUEGAN</p>	<p>DRAAF Normandie Tél : 02 31 24 97 16 (99.08)</p> <p>Site Rouen Tél : 02.32.18.94.29</p>
PAYS DE LA LOIRE	<p>M. Pierre HERVOUET pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr Assistant : François SOUCHARD Assistante : Françoise CASSARD</p>	<p>DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 15 (70 14)</p>
REUNION	<p>Pascal NOUVET pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH</p>	<p>DAAF de la Réunion (St Denis de La Réunion) Tel : 02 62 30 88 53 (89 47)</p>

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF AU 1^{ER} MARS 2016	
PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR	Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr Assistantes : Patricia PARAVISINI Christine PASSALACQUA	DRAAF Marseille Tél : 04 13 59 36 35 ou 04 90 81 11 06 (36 33)
ADMINISTRATION CENTRALE	Mme Claire LEPAGE claire.lepage@agriculture.gouv.fr Assistantes : Céline NYARY	78 rue de Varenne - 75007 PARIS Tel : 01 49 55 55 10 (60 79)